

Travail, ministère, Loi (modification)—Suite

- Règlement, promulgation, pouvoir, exclusion, 2:41-2
- Révision et consolidation, présentation au cours des trois prochaines années, proposition, 2:9, 17
- Titre adopté, 2:59
- Travailleurs âgés
 - Répercussions, 2:14
 - Représentation, 1:14

Travailleurs. Voir Travailleurs, adaptation, prestations, Programme—Administration; Travailleurs âgés, adaptation, Programme—Administration—Employeurs**Travailleurs, adaptation, prestations, Programme (PAT)**

- Administration, employeurs et travailleurs, représentation, 1:50, 62; 2:28
- Appel, processus, commission d'examen, composition, 2:16
- Application jusqu'en août 1985, prolongation, etc., 1:25-6
- Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration, examen, conclusions, etc., 2:11
- Voir aussi* Travailleurs âgés, adaptation, Programme

Travailleurs âgés

- Aide, programmes, élaboration, Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration, documents et rapports publiés, recommandations, etc., 1:11, 31; 2:10-4, 17, 20, 36
- De plus de 55 ans sans emploi, statistiques, 1:24-5, 34; 2:14-5, 22, 43
- Protection, solutions à long terme, suggestions, 2:18-24
- Voir aussi* Travail, ministère, Loi (modification), projet de loi C-8; Travailleurs âgés, adaptation, Programme

Travailleurs âgés, adaptation, Programme (PATA)

- Accords fédéraux-provinciaux officiels et non officiels, distinction, 1:16
- Administration
 - Assurance, compagnies, utilisation pour le versement des prestations, etc., 1:20, 54, 59-60
 - Critiques, 1:51
 - Employeurs et travailleurs, représentation, etc., 1:50, 62; 2:7-8, 28-9, 38
 - Gouvernement fédéral, coût, représentation, 1:30-1
 - Secteur privé, participation, raisons, 1:20
- Admissibilité
 - Critères, description, 1:22
 - Demandes reçues, nombre, etc., 1:14, 26, 34, 38, 57
 - Employés fédéraux, inclusion, possibilité, 1:35
 - Mises à pied, importance, détermination
 - Comité d'examen, représentation, rôle, etc., 1:17-8, 21-2, 50, 60; 2:45
 - Congrès du travail du Canada, interprétation, 2:24-5
 - Critères, application, etc., 1:22, 26-7, 55-7, 63-6, 70; 2:15
 - «Importance», définition, 1:16-7, 66-7; 2:45-6
 - Organisations non gouvernementales, participation, 1:17-8
 - Règlement, application, 1:18
 - Soumission aux pouvoirs discrétionnaires politiques, inquiétudes, etc., 1:52, 55, 57, 60-1
 - Personnes admissibles au Programme des prestations d'adaptation pour les travailleurs, situation, 1:23-4, 28
 - «Règle des 80», répercussions, 2:42-3, 46-7
 - Personnes ayant épuisé leurs prestations d'assurance-chômage, situation, 1:26

Travailleurs âgés, adaptation, Programme...—Suite**Admissibilité—Suite**

- Personnes retirant des prestations de retraite, situation, 1:29-30
- Travailleurs de plus de 55 ans sans emploi, nombre, 1:30-1, 56-7, 61; 2:14, 22-3, 43-4
- Vendeurs au détail, cas, 2:29-31
- Appellation, modification, suggestion, 1:68
- Coûts, 1:31
- Femmes, répercussions, 1:51, 64
- Financement
 - Augmentation à 150 millions \$ sur trois ans, engagement, etc., 1:15, 18, 23, 25, 27, 34, 72; 2:36, 44
 - Employeurs, syndicats, etc., contribution, 1:17; 2:28-9
 - Insuffisance, 1:51-2, 70; 2:36
 - Provinces, participation, représentation, etc., 1:20, 24; 2:37-8
- Lacunes, 2:7
- Mise en oeuvre
 - Retards, raisons, etc., 1:23-4, 50
 - Rétroactivité au 1^{er} janv. 1989, 1:19, 22-3
- Modalités et critères, fixation par décret en conseil, 1:37-8; 2:41-2
- Nouveau-Brunswick, accord, prestations, versement rétroactif, exclusion, 1:28-9
- Ontario, participation, situation, 1:50, 72; 2:26
- Patronats et syndicats, consultations, 1:50, 62-3
- Personnes exclues du programme, solutions de remplacement, suggestions, etc., 1:67-9
- Petites collectivités, répercussions, 1:26-7
- Prestataires, réadaptation et réintégration à la population active, 1:50
 - Assurance-chômage, programmes et main-d'oeuvre, programmes, utilisation, etc., 1:53-4, 57
 - Emploi et Immigration, ministère, programmes, prise en considération, 1:31-3
 - Encouragement, 1:29
 - Personnes incapables de s'adapter, cas, solutions, etc., 1:58-9
 - Possibilités, 1:69
- Prestations, versement
 - Appel, processus, exclusion, 1:51, 61
 - Insuffisance, 2:7-8
 - Niveau, fixation, représentation, etc., 1:50-1, 53, 63; 2:33-4
 - Sous forme de rentes achetées dans des institutions financières, application, etc., 1:51-2; 2:7-9, 19
 - Voir aussi sous le titre susmentionné* Administration—Assurance; Nouveau-Brunswick
- Prolongation après 1991, garantie, demande, 1:36
- Provinces, participation, 1:15, 35, 71
 - Lettres d'intention, valeur, 1:26, 28
 - Refusant de participer au programme, situation, 2:38-9
 - Voir aussi sous le titre susmentionné* Financement
- Régions du pays, traitement inégal, inquiétudes, etc., 1:17, 21, 27, 30
- Travailleurs, adaptation, prestations, Programme (PAT)
 - Comparaison, 1:24, 27-8, 50, 69-70; 2:31-4
 - Voir aussi sous le titre susmentionné* Admissibilité—Personnes
- Travailleurs âgés sans emploi
 - Sécurité du revenu, maintien, etc., 1:51, 54-6, 68, 72-3; 2:7